

## ZONE DE POLICE ORNE- THYLE

### CONVOCATION DU CONSEIL DE POLICE

Loi du 07.12.1998 organisant les services de police intégrée et selon la nouvelle loi communale.

**Art.87** – Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion; elle contient l'ordre du jour. Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article 90 alinéa 3.

**Art.88** – Le bourgmestre, ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

**Art.90** – Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article 87, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu; en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

**Art.97** – Aucun objet étranger à l'ordre du jour ne peut être mis en discussion, sauf dans les cas d'urgence où le moindre retard pourrait occasionner du danger.

L'urgence sera déclarée par les deux tiers au moins des membres présents; leurs noms seront insérés au procès-verbal.

Toute proposition étrangère à l'ordre du jour doit être remise au bourgmestre ou à celui qui le remplace, au moins cinq jours francs avant l'assemblée; elle doit être accompagnée d'une note explicative ou de tout document propre à éclairer le Conseil.

**Art.99** – Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de partage, la proposition est rejetée.

**Art.100** – Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocation ou suspension, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

**Art.101** – En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet, le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix. En cas de parité des voix

Le 12 décembre 2022

Conformément à la Loi du 7 décembre 1998 et de l'art 87, § 1<sup>er</sup>/90 de la nouvelle loi communale, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil de police qui aura lieu **le mardi 20 décembre 2022 à 18H00** dans les locaux de la zone de police, rue Edouard Belin, 14 à Mont-Saint-Guibert.

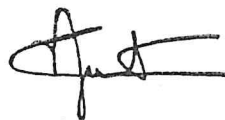
### ORDRE DU JOUR

#### Séance publique

1. Organisation -Modification du cadre organique – Valorisation d'une place d'agent de police vers Inspecteur de police – pour approbation ;
2. Personnel – Demande de renouvellement du mandat du Chef de Corps ;
3. Budget – présentation du Budget 2023 – pour approbation
4. Patrimoine – liste du matériel informatique à déclasser (écrans, PC, téléphones portables) – pour approbation ;
5. Patrimoine – Liste du matériel à déclasser pour revente par Auctelia : 1 véhicule Peugeot Expert 878-BDV et 11 chaises de bureau de style Kinnarps – pour approbation ;
6. Patrimoine –vente de 32 armes de pointe de type FN GP – pour approbation.
7. Patrimoine – matériel informatique : acquisition d'un UPS (Uninterruptible Power Supply -alimentation électrique d'urgence et temporaire) – pour approbation ;
8. Patrimoine – matériel informatique : acquisition de Switch – pour approbation
9. Logistique – acquisition d'un système de tracking (Track and trace – FOCUS black box) pour le futur véhicule Passat de l'intervention ;
10. Logistique - communication – achat de prestations pour la réalisation d'une capsule vidéo promotionnelle de la zone de police ;
11. Logistique - Rapport sur les achats à l'extraordinaire ;
12. Personnel – Prestation de serment de l'INP Alizée DESCAMPS ;

Par Ordonnance :

Le Président PO du Conseil de police,



Emmanuel BURTON